

RÈGLEMENT N° 126-2018-A01

Règlement modifiant l'objet et le montant du règlement # 126-2018 et décrétant une dépense au montant de 178 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de voirie sur les chemins Masson et des Hauteurs.

ATTENDU que le conseil de la Ville a décrété le règlement # 126-2018 décrétant une dépense au montant de 53 600 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de réfection de ponceaux sur le chemin Masson et sur le chemin des Hauteurs ;

ATTENDU qu'il est requis d'amender le règlement # 126-2018 afin d'en modifier l'objet et d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant révisé de 178 000 \$ suivant la nouvelle estimation préliminaire des coûts préparée par la firme d'ingénierie, FNX-Innov inc, le 16 décembre 2019 ;

ATTENDU que selon l'estimation des coûts préparée par le trésorier remplaçant, M. Georges Robitaille et datée du 16 décembre 2019, un emprunt au montant de 178 000 \$ incluant les frais de financement est nécessaire à la réalisation et au paiement du coût de ces travaux ;

ATTENDU que ces travaux sont toujours admissibles à une subvention du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU que le présent règlement est assujéti à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'il ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil tenue en date du 16 décembre 2019, par la mairesse, madame Gisèle Dicaire qui a également procédé au dépôt du projet de règlement à cette même séance ;

ATTENDU la présentation du présent projet de règlement à cette même séance ;

ATTENDU que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le règlement numéro 126-2018-A01 soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Le titre du règlement numéro 126-2018 est remplacé par le suivant :

« Règlement # 126-2018 décrétant une dépense au montant de 178 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de voirie sur les chemins Masson et des Hauteurs. »

ARTICLE 3

Les premier et deuxième « attendus » du préambule du règlement # 126-2018 sont modifiés et remplacés par les suivants :

« ATTENDU qu'il est requis de procéder à des travaux de voirie sur les chemins Masson et des Hauteurs, notamment le remplacement de ponceaux et la réfection d'un tronçon tels qu'identifiés au plan d'intervention quinquennal du réseau routier municipal tel que réalisé par la firme d'ingénierie Cima mandatée par la MRC des Pays-d'en-Haut pour ce faire dont la carte datée du 28 mai 2015 est jointe au présent règlement sous la cote « Annexe A ».

ATTENDU que selon l'estimation des coûts préparée par le trésorier remplaçant, M. Georges Robitaille et datée du 1 décembre 2019, un emprunt au montant de 178 000 \$ incluant les frais de financement est nécessaire à la réalisation et au paiement du coût de ces travaux. »

ARTICLE 4

L'article 2 du règlement # 126-2018 portant sur l'objet du règlement est modifié et remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 178 000 \$ pour faire exécuter des travaux de remplacement de ponceau et de planage et recouvrement de chaussée ou de retraitement de chaussée sur une longueur totale estimée à 90 mètres linéaires.

Les travaux visés se situent sur les tronçons détaillés comme suit :

- *tronçon # 16-14 du chemin des Hauteurs ;*
- *tronçon # 18-6 du chemin Masson.*

Les coûts de ces travaux sont plus amplement décrits à l'estimation préliminaire détaillée de madame Geneviève Gingras, ing. Jr FNX-Innov inc., datée du 16 décembre 2019, laquelle est jointe au présent règlement sous la cote « Annexe B-1 » et les coûts du présent règlement sont décrits à l'estimation préparée par le trésorier remplaçant, monsieur Georges Robitaille, le tout tel qu'il appert sous la cote « Annexe C-1 » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. »

ARTICLE 5

L'article 3 du règlement # 126-2018 portant sur l'emprunt et l'affectation est modifié et remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 178 000 \$ sur une période de quinze (15) ans. »

ARTICLE 6

L'« Annexe B » du règlement # 126-2018 étant l'estimation budgétaire des coûts du présent règlement est modifiée et remplacée par l'« Annexe B-1 » jointe au présent règlement.

ARTICLE 7

L'« Annexe C » du règlement # 126-2018 étant le tableau des coûts du présent règlement est modifiée et remplacée par l'« Annexe C-1 » jointe au présent règlement.

ARTICLE 8 *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Dépôt du projet de règlement et avis de motion : 16 décembre 2019

Présentation du projet de règlement : 16 décembre 2019

Adoption du règlement : 20 janvier 2020

Avis public de tenue de registre : (non requis en vertu art. 556 LCV)

Tenue du registre des personnes habiles à voter : (non requis en vertu art. 556 LCV)

Certificat : (non requis en vertu art. 556 LCV)

Approbation du MAMH : 30 mars 2020

Avis de promulgation du règlement et entrée en vigueur : 1^{er} avril 2020

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

Règlement # 126-2018-A01
Annexe B-1

Estimation préliminaire du projet

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Réfection des chemins Masson, Chertsey et Fridolin-Simard



Projet : F1900381

Estimation des coûts
Ponceaux Masson et des Hauteurs
tronçon 18-6

Art.	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix	Total (\$)
1.0	Préparation				
1.1	Déboisement	Montant forfaitaire			- \$
1.2	Enlèvement de ponceaux	m.l.	24	20.00 \$	480.00 \$
1.3	Enlèvement de pavage	m ²	600	7.00 \$	4 200.00 \$
1.4	Démantèlement de trottoir de béton	m ²	0	35.00 \$	- \$
1.5	Démantèlement de bordure de béton	m.l.	0	15.00 \$	- \$
1.6	Démantèlement de trottoir de pavé uni	m ²	0	40.00 \$	- \$
1.7	Décohésionnement	m ²	0	2.50 \$	- \$
1.8	Planage	m ²	0	5.00 \$	- \$
				art. 1.0	4 680.00 \$
2.0	Voirie				
2.1	Disposition de blocs (incluant fracturation de blocs)	m ³	0	40.00 \$	- \$
2.2	Épierrement	m ²	0	40.00 \$	- \$
2.3	Surexcavation et remplacement de mauvais matériaux	m ³	0	50.00 \$	- \$
2.4	Fondation supérieure, MG-20	t.m.	200	23.00 \$	4 600.00 \$
2.5	Fondation inférieure, MG-56	t.m.	420	23.00 \$	9 660.00 \$
				art. 2.0	14 260.00 \$
3.0	Pavage				
3.1	Mise en forme et compactage	m ²	600	2.50 \$	1 500.00 \$
3.2	Ajustement tête de regard/puisard	unité	0	350.00 \$	- \$
3.3	Ajustement boîte de vanne	unité	0	250.00 \$	- \$
3.4	Remplacement de tête de regard/puisard en fonte	unité	0	1 000.00 \$	- \$
3.5	Enrobé bitumineux couche unique	m ²	600	21.00 \$	12 600.00 \$
3.6	Rechargement d'accotements en GBR	m ²	0	5.00 \$	- \$
3.7	Marquage de chaussée	Montant forfaitaire			1 000.00 \$
				art. 3.0	15 100.00 \$
4.0	Drainage				
4.1	Excavation 1ere classe (tranchée)	m ³	0	100.00 \$	- \$
4.2	Déblai/Remblai	Montant forfaitaire			27 000.00 \$
4.3	Excavation 1ere classe (fossé)	m.l.	0	80.00 \$	- \$
4.4	Gestion de l'eau	Montant forfaitaire			5 000.00 \$
4.5	Ponceau circulaire en PEHD Ø450mm	m.l.	0	300.00 \$	- \$
4.6	Ponceau circulaire en PEHD Ø600mm	m.l.	0	400.00 \$	- \$
4.7	Ponceau circulaire en PEHD Ø900mm	m.l.	13	900.00 \$	11 700.00 \$
4.8	Ponceau circulaire en PEHD Ø1200mm	m.l.	13	1 000.00 \$	13 000.00 \$
4.9	Regard-Puisard	m.l.	0	5 000.00 \$	- \$

Estimation des coûts
Ponceaux Masson et des Hauteurs
tronçon 18-6

Art.	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix	Total (\$)
4.0	Drainage (Suite)				
4.10	Membrane géotextile	m ²	600	4.00 \$	2 400.00 \$
4.11	Hydrocurage de ponceaux	m.l.	0	70.00 \$	- \$
4.12	Empierrement calibre Ø100-200mm	m ²	80	25.00 \$	2 000.00 \$
4.13	Empierrement calibre Ø200-300mm	m ²	20	50.00 \$	1 000.00 \$
4.14	Profilage/nettoyage de fossés	m.l.	20	15.00 \$	300.00 \$
4.15	Digue de vélocité	unité	0	150.00 \$	- \$
4.16	Remblai MG-112	t.m.	1800	12.00 \$	21 600.00 \$
				art. 4.0	84 000.00 \$
5.0	Travaux connexes				
5.1	Terre végétale 50 mm	m ²	0	2.50 \$	- \$
5.2	Ensemencement hydraulique H-1	m ²	0	2.50 \$	- \$
5.3	Gazon en plaque P-1	m ²	0	5.00 \$	- \$
5.4	Raccordement d'entrée charretière en MG-20	t.m.	0	25.00 \$	- \$
5.5	Raccordement d'entrée charretière pavée	m ²	0	40.00 \$	- \$
5.6	Raccordement de pavé uni	Montant forfaitaire			- \$
5.7	Trottoir de béton	m ²	0	200.00 \$	- \$
5.8	Bordure de béton	m.l.	0	130.00 \$	- \$
5.9	Glissière de sécurité (GTOG)	m.l.	0	130.00 \$	- \$
5.10	Maintien de circulation et signalisation	Montant forfaitaire			2 000.00 \$
				art. 5.0	2 000.00 \$
6.0	Mobilisation et organisation de chantier	Montant forfaitaire			4 000.00 \$
7.0	Travaux imprévus (10%)	Montant forfaitaire			12 000.00 \$
	Coût direct de construction (avant taxes)				136 040.00 \$
		tps 5,0%			6 802.00 \$
		tvq 9,975%			13 569.99 \$
	Coût total de construction				156 411.99 \$

Préparé par : Geneviève Gingras, ing. Jr



Vérfié par : Eric Perreault, ing.



Règlement # 126-2018
Annexe C-1

Tableau des coûts

ANNEXE C-1

Règlement 126-2018-A01
Réfection de ponceaux sur le chemin Masson et chemin des Hauteurs

R-126-2018-A01

Nature des travaux

1 - Préparation	4 680 \$
2 - Voirie	14 260 \$
3 - Pavage	15 100 \$
4 - Drainage	84 000 \$
5 - Travaux connexes	2 000 \$
6 - Mobilisation	4 000 \$

Autres

Avis publics	250 \$
--------------	--------

Sous-total avant imprévus 124 290 \$

Imprévus(10 %)	12 429 \$
Dynamitage	

Sous-total avant frais incidents (22%) 136 719 \$

Frais contingents

Plans et devis, surveillance	13 672 \$
Laboratoire	4 102 \$

Sous-total avant T.V.Q. 154 492 \$

T.V.Q.(4.975%)	7 686 \$
----------------	----------

Total avant frais de financement 162 178 \$

Intérêts temporaires	7 911 \$
----------------------	----------

Frais de financement	7 911 \$
----------------------	----------

Total règlement 178 000 \$



Georges Robitaille
Trésorier remplaçant
16 décembre 2019